Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20191209-del2-091219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 2	Conseil municipal du Lundi 9 décembre 2019
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.5 - Politique de la Ville

Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 26/11/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 11/12/2019

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER , Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis,GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Reconduction de la participation de la Ville d'Etaples-sur-Mer pour la durée du dispositif du programme de réussite éducative - PRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Reconduction de la participation de la Ville d'Etaples-sur-Mer pour la durée du dispositif du programme de réussite éducative - PRE

Vu la délibération en date du 16 octobre 2017 actant, dans le cadre du contrat de ville d'Etaples-sur-mer et plus particulièrement du pilier cohésion sociale, la mise en place d'un Programme de Réussite Éducative (PRE) par l'État sur la commune d'Etaples-sur-Mer dont Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou de santé qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné par des actions d'accompagnement d'enfants et d'adolescents dont les difficultés ont été préalablement repérées et selon une approche globale des problèmes,

Considérant que l'État a décidé de reconduire le dispositif en 2019,

Considérant que le coût annuel du programme 2019 est estimé à 68 811 €, financé par l'état à hauteur de 48 000 €, par la CAF à hauteur de 2 000 €, par des reprises sur amortissements et provisions d'un montant de 8 311 € et par la Commune d'Etaples-sur-mer à hauteur de 10 500 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- de valider le financement de ce programme à hauteur de 10 500 €. Les crédits sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

11 DEC. 2019 Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.